



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 mars 2014  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

162<sup>e</sup> session

Genève, 11-14 mars 2014

### Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules sur sa 162<sup>e</sup> session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958  
sur sa cinquante-sixième session**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998  
sur sa quarantième session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1997  
sur sa neuvième session**

GE.14-21484 (F) 100714 170714



\* 1 4 2 1 4 8 4 \*

Merci de recycler



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<b>A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules</b>		
I. Participation .....	1	7
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	2–3	7
III. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour) .....	4–17	8
A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour) .....	4–10	8
B. Programme de travail et liste des documents (point 2.2 de l'ordre du jour)...	11	9
C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour).....	12–14	9
D. Suivi de la soixante-seizième session du Comité des transports intérieurs (point 2.4 de l'ordre du jour) .....	15–16	10
E. Suivi de la réforme de la CEE (point 2.5 de l'ordre du jour).....	17	10
IV. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	18–36	11
A. Groupe de travail du bruit (GRB) (Cinquante-huitième session, 2-4 septembre 2013) (point 3.1 de l'ordre du jour) .....	18	11
B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-quinzième session, 17-19 septembre 2013) (point 3.2 de l'ordre du jour) .....	19	11
C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (105 <sup>e</sup> session, 8-11 octobre 2013) (point 3.3 de l'ordre du jour).....	20	11
D. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-dixième session, 21-23 octobre 2013) (Point 3.4 de l'ordre du jour) .....	21	11
E. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-septième session, 14 novembre 2013) (point 3.5 de l'ordre du jour) .....	22	11
F. Faits marquants des dernières sessions (point 3.6 de l'ordre du jour) .....	23–36	12
1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-quatrième session, 17-19 décembre 2013) (point 3.6.1 de l'ordre du jour).....	23–25	12
2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-huitième session, 7-10 janvier 2014) (point 3.6.2 de l'ordre du jour).....	26–31	12
3. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-neuvième session, 28-30 janvier 2014) (point 3.6.3 de l'ordre du jour) .....	32–33	13

4.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-seizième session, 17-21 février 2014) (point 3.6.4 de l'ordre du jour).....	34–36	13
V.	Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour) .....	37–58	13
	A. État de l'Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l'ordre du jour) .....	37	13
	B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour) .....	38–39	14
	Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU (point 4.2.1 de l'ordre du jour) .....	38–39	14
	C. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour) .....	40–41	14
	D. Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)...	42–45	15
	E. Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour) .....	46	16
	F. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRB (point 4.6 de l'ordre du jour) .....	47	16
	G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.7 de l'ordre du jour).....	48	16
	H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.8 de l'ordre du jour).....	49	16
	I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.9 de l'ordre du jour) .....	50–51	16
	J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.10 de l'ordre du jour).....	52	16
	K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.11 de l'ordre du jour).....	53	17
	L. Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 4.12 de l'ordre du jour) .....	54–56	17
	M. Propositions d'amendements à des Règlements existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial pour examen à la session de juin 2014 de celui-ci (point 4.13 de l'ordre du jour).....	57	17
	N. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.14 de l'ordre du jour) .....	58	17
VI.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour) ( <i>suite</i> ) .....	59–60	17
	État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord (point 5.1 de l'ordre du jour).....	59–60	17
VII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour) .....	61	18

VIII.	Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour).....	62–65	18
A.	État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour).....	62	18
B.	Actualisation des Règles n <sup>os</sup> 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour).....	63–65	18
IX.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	66–71	19
A.	Échange d'informations sur les mesures appliquées en cas de défauts et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel (point 8.1 de l'ordre du jour).....	66	19
B.	Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et des Règlements techniques mondiaux ONU découlant des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l'ordre du jour).....	67	19
C.	Présentation des résultats de Global NCAP (Programme mondial d'évaluation des nouveaux modèles de voitures particulières) en Inde (point 8.3 de l'ordre du jour).....	68–69	20
D.	Amendements aux Règlements ONU n <sup>os</sup> 94 et 95 (point 8.4 de l'ordre du jour).....	70	20
E.	Étude sur les défauts que peuvent présenter les toits vitrés (point 8.5 de l'ordre du jour).....	71	21
X.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour).....	72	21
 <b>B. Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1)</b>			
XI.	Constitution du Comité AC.1 et élection du Bureau pour 2014 (point 10 de l'ordre du jour).....	73–74	21
XII.	Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants – Vote par l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour).....	75	22
 <b>C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)</b>			
XIII.	Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour).....	76–77	24
XIV.	Suivi de la mise en œuvre de l'accord de 1998: Rapports des Parties contractantes sur la transposition des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l'ordre du jour).....	78	24
XV.	Examen et vote par l'AC.3 concernant ces projets de Règlements techniques mondiaux ou des projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour).....	79–84	24
A.	Proposition de Règlement technique mondial sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 14.1 de l'ordre du jour).....	79–83	24
B.	Proposition de Règlement technique mondial sur les pneumatiques (point 14.2 de l'ordre du jour).....	84	25

XVI.	Examen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour).....	85	25
XVII.	Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTR qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 16 de l'ordre du jour) .....	86	26
	Orientations demandées par le GRSP (point 16.1 de l'ordre du jour).....	86	26
XVIII.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux ONU existants (point 17 de l'ordre du jour).....	87-100	26
A.	RTM ONU n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 17.1 de l'ordre du jour).....	87	26
B.	RTM n° 3 (Freinage des motocycles) (point 17.2 de l'ordre du jour).....	88	26
C.	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds) (WHDC) (point 17.3 de l'ordre du jour) .....	89	26
D.	RTM n° 7 (Appui-tête) (point 17.4 de l'ordre du jour).....	90	27
E.	RTM n° 9 (Sécurité des piétons) (point 17.5 de l'ordre du jour).....	91-92	27
F.	RTM n° 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible) (HFCV – Phase 2) (point 17.6 de l'ordre du jour).....	93	28
G.	RTM n° 14 (Essai de choc latéral contre un poteau) (point 17.7 de l'ordre du jour) .....	94	28
H.	Projet de RTM sur la sécurité des véhicules électriques (point 17.8 de l'ordre du jour) .....	95-97	28
I.	Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux (point 17.9 de l'ordre du jour) .....	98-99	29
J.	Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 17.10 de l'ordre du jour) .....	100	29
XIX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour) .....	101-108	29
A.	Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.1 de l'ordre du jour) .....	102	30
B.	Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l'ordre du jour).....	103	30
C.	Systèmes d'éclairage des routes (point 18.3 de l'ordre du jour).....	104	30
D.	Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 18.4 de l'ordre du jour) .....	105	30
E.	Véhicules électriques et environnement (point 18.5 de l'ordre du jour).....	106	30
F.	Véhicules autonomes (point 18.6 de l'ordre du jour) .....	107	31
G.	Nouvelles technologies n'ayant pas encore fait l'objet de règlements (point 18.7 de l'ordre du jour) .....	108	31
XX.	Propositions d'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM ONU existants non traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 19 de l'ordre du jour).....	109	31

XXI.	Échange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour) .....	110–112	31
XXII.	Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour).....	113	32
 <b>D. Comité d'administration de l'Accord de 1997</b>			
XXIII.	Constitution du Comité AC.4 et élection du Bureau pour 2014 (point 22 de l'ordre du jour).....	114	32
Annexes			
I	Liste des documents informels (WP.29-162-...) distribués lors de la 162 <sup>e</sup> session .....		33
II	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles .....		35
	Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 13 mars 2014.....		35

## A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

### I. Participation

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 162<sup>e</sup> session du 11 au 14 mars 2014 sous la Présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article 1<sup>er</sup> du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne (UE) y ont également participé. L'organisation gouvernementale suivante était également représentée: Union internationale des télécommunications (UIT); les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Association for Emission Control by Catalyst (AECC); Consumers International (CI); Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA/MEMA/ JAPIA)<sup>1</sup>; Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Commission électrotechnique internationale (CEI); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA); Organisation internationale de normalisation (ISO).

### II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/1107, Add.1 et Add.2

2. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1107 et Add.1 et Add.2) a été adopté avec les modifications suivantes:

a) Ajout de points:

7.2 Actualisation des Règles ONU n<sup>os</sup> 1 et 2.

*Document:*

ECE/TRANS/WP.29/2013/132 Proposition de projets d'amendements à la Règle n<sup>o</sup> 1

ECE/TRANS/WP.29/2013/133 Proposition de projets d'amendements à la Règle n<sup>o</sup> 2

8.3 Présentation des résultats du GlobalNCAP en Inde;

8.4 Amendements aux Règlements ONU n<sup>os</sup> 94 et 95;

8.5 Étude sur les défauts que peuvent présenter les toits vitrés;

b) Modification de références à des documents concernant le point suivant:

4.4 Au lieu de «WP.29-162-03» lire «WP.29-162-04»

<sup>1</sup> Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

- c) Documents à renvoyer au GRE pour les points suivants:
  - 4.9.6 ECE/TRANS/WP.29/2014/31
  - 4.9.10 ECE/TRANS/WP.29/2014/32
- d) Points à reporter à une prochaine session: 4.12.1, 4.12.2, 4.13.1 à 4.13.5.
- 3. La liste des documents informels est reproduite dans l'annexe I du présent rapport.

### **III. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)**

#### **A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)**

4. La 114<sup>e</sup> session du Comité de gestion s'est tenue le 10 mars 2014, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690, et Amend.1 et Amend.2), les Présidents du WP.29 (France), du GRB (France), du GRE (Canada), du GRSP (États-Unis d'Amérique), du GRPE (Allemagne), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie) et des Comités d'administration/exécutifs des trois accords administrés par le WP.29 (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et France), les représentants des États-Unis d'Amérique, du Japon et de l'Union européenne, ainsi que les Vice-Présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRSG (Hongrie), du GRPE (Inde) et du GRSP (République de Corée).

5. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la 162<sup>e</sup> session du Forum mondial et recommandé les modifications mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus. Il a aussi recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les autres points relatifs à l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). L'insertion du point 7.2 de l'ordre du jour a été recommandée pour permettre l'examen de la situation de quelques Parties contractantes à l'Accord de 1997 en ce qui concerne la procédure de vote sur les propositions d'amendements des Règles ONU n<sup>os</sup> 1 et 2. À la suite des débats qui ont eu lieu au sein du WP.29, la session du Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) aurait lieu ou serait repoussée. Le WP.29/AC.2 a aussi examiné l'ordre du jour provisoire de la 163<sup>e</sup> session du Forum mondial, qui devrait se tenir à Genève du 24 au 27 juin 2014.

6. L'AC.2 a pris note de l'avancement des travaux du groupe informel chargé de la révision de l'Accord de 1958 et de l'élaboration du Règlement ONU N<sup>o</sup> 0. Le Comité a pris note des préoccupations exprimées par la Fédération de Russie à la session de février 2014 du Comité des transports intérieurs (CTI) en ce qui concerne la proposition de vote par procuration et les conditions d'adoption de nouveaux Règlements de l'ONU ou d'amendements à des Règlements existants. Le Vice-Président du WP.29 a été invité à éclaircir ces points dans sa capitale. Le Comité de gestion a rappelé la décision prise par le Forum mondial à sa session de novembre 2013 de consacrer une demi-journée à l'examen détaillé de la Révision 3 de l'Accord de 1958 et du projet de Règlement 0 au titre des points 4.3 et 4.4 de l'ordre du jour.

7. Le secrétariat a informé le Comité des retards, pouvant atteindre un an dans certains cas, pris par la traduction en français et en russe des Amendements et Révisions des Règlements de l'ONU qui étaient entrés en vigueur. Il a ajouté qu'un mémorandum explicatif serait transmis par la Division des transports à la Section de la gestion des documents pour expliquer la nécessité de disposer d'urgence de ces traductions afin d'éviter que l'application de ces dispositions ne prenne du retard. L'AC.2 a noté que



l'Union européenne avait besoin de recevoir à temps les traductions en français des Règlements de l'ONU en tant que référence dans la législation de l'UE. Le Comité a invité les délégations concernées à prendre les mesures qui s'imposent pour contribuer à ce que les traductions soient disponibles à temps.

8. Le Comité a examiné comment élaborer des amendements à différentes phases des Règlements techniques mondiaux (RTM). Il a été d'avis que cette question devait être abordée par l'AC.3 lors de la présente session et par l'AC.2 lors de sa session de juin 2014.

9. Le Comité a examiné un premier projet de calendrier des sessions pour 2015 et invité le secrétariat à le transmettre, avec quelques modifications, aux Services de conférences. Le Comité a prié le secrétariat de soumettre le projet de calendrier au Forum mondial pour examen à sa session de juin 2014.

10. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa 114<sup>e</sup> session ainsi que ses recommandations.

## **B. Programme de travail et liste des documents (point 2.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2014/1  
Document informel WP.29-162-01.

11. Le Forum mondial a pris note du programme de travail révisé et de la liste des documents (ECE/TRANS/WP.29/2014/1). Les représentants siégeant au WP.29 ont été invités à revoir le document et à communiquer au secrétariat toute modification jugée nécessaire. Le secrétariat a présenté la liste des groupes de travail informels (WP.29-162-01), qui avait été présentée à la dernière session du CTI (25-27 février 2014). Une liste actualisée des groupes de travail informels sera transmise pour examen à la session de juin 2014 du WP.29, avec les noms des vice-présidents des groupes de travail.

## **C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)**

12. Le Forum mondial a noté qu'un débat de politique générale avait été organisé lors de la session de février 2014 du Comité des transports intérieurs sur le thème «L'innovation au service de la viabilité des transports intérieurs et des modes de déplacement» et qu'une attention particulière avait été prêté aux véhicules autonomes. Le Forum mondial a également noté que certains délégués au CTI avaient demandé davantage d'informations sur les activités du WP.29 en matière de systèmes de transport intelligents et qu'une table ronde consacrée à ce sujet serait organisée en Belgique sous les auspices du Comité des transports intérieurs. Le Forum mondial a recommandé qu'il soit proposé au Directeur de la Division des transports de charger M. Guichard, membre du secrétariat du WP.29, de coordonner toutes les activités de la Division en matière de systèmes de transport intelligents et d'en rendre compte au Comité des transports intérieurs.

13. Le Forum mondial a noté que le groupe de travail informel des STI devait tenir une réunion au cours de l'actuelle session du WP.29 dans la matinée du 14 mars 2014. Le Forum mondial a examiné l'avenir du groupe de travail informel des STI, en particulier en ce qui concerne la fréquence et le lieu de ses réunions, pour permettre aux coprésidents d'en informer le WP.29 et au Forum mondial d'inclure ces conclusions dans son rapport.

14. Le représentant de l'UIT a informé le Forum mondial des principaux résultats des discussions qui ont eu lieu dans le cadre du symposium sur la voiture connectée du futur organisé par la CEE et l'UIT les 5 et 6 mars 2014. Il a indiqué que des délégués du WP.29 avaient participé aux sessions consacrées respectivement aux «facteurs humains et exigences réglementaires liés à l'introduction de la conduite automatisée» et aux «appels

d'urgence automatiques – connexions entre voitures et infrastructures routières». Il a ajouté que les véhicules autonomes pourraient faire leur apparition plus tôt que prévu. La mise en œuvre de stratégies efficaces d'encadrement de l'adoption de la conduite automatisée et des STI a déjà commencé en Chine, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, en Corée et dans l'Union européenne. Il a enfin précisé que l'on avait identifié des normes permettant de rapprocher l'industrie automobile et les autorités de réglementation. Il a relevé l'absence de normes dans le domaine de la conduite automatisée. Le représentant du Royaume-Uni a appuyé les observations de l'UIT et suggéré au WP.29 d'élaborer une feuille de route pour les travaux relatifs à la réglementation des véhicules autonomes, afin de garantir la sécurité de leur utilisation dans les conditions de circulation mixte qui prévaudront à l'avenir. Le Forum mondial a remercié M. Rakhmanov et M. Yarnold de leurs excellentes contributions en tant que modérateurs au cours du symposium susmentionné.

#### **D. Suivi de la soixante-seizième session du Comité des transports intérieurs (point 2.4 de l'ordre du jour)**

15. Le secrétariat a informé le Forum mondial des résultats de la session du Comité des transports intérieurs (voir aussi par. 12 ci-dessus). Le Forum mondial a noté que le secrétariat avait présenté les activités du WP.29 et de ses six groupes de travail subsidiaires, y compris les activités en matière de systèmes de transport intelligents. Il a noté aussi que le Comité des transports intérieurs avait approuvé en principe l'hébergement dans les locaux de la CEE d'une nouvelle base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA). Il a ajouté que la liste des principales décisions adoptées par le Comité des transports intérieurs était disponible à l'adresse: [www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2014/itc/List\\_of\\_decisions\\_76th\\_ITC\\_Final.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2014/itc/List_of_decisions_76th_ITC_Final.pdf) et que le rapport de la session du Comité des transports intérieurs serait disponible à l'adresse: [www.unece.org/trans/main/itc/itc\\_rep.html](http://www.unece.org/trans/main/itc/itc_rep.html).

16. M. A. Erario, représentant le Forum mondial, les groupes de travail et le Comité à la session du CTI, a rendu compte de la réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs qui a mis l'accent sur la participation de parties contractantes non membres de la CEE aux travaux des organes subsidiaires du CTI. Il a ajouté que le Comité des transports intérieurs reprendrait l'examen de cette question à sa prochaine session de 2015.

#### **E. Suivi de la réforme de la CEE (point 2.5 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-162-02.

17. Le secrétariat a informé le Forum mondial de la création de nouveaux postes d'administrateurs affectés en premier lieu au secrétariat du WP.29. Les titulaires de ces postes supplémentaires (un poste P-4 et un poste P-2) sont entrés en fonctions en janvier 2014. Le Forum mondial a pris note de la distribution des tâches au sein du secrétariat (WP.29-162-02) et de ce que M. Guichard assurait à temps partiel les services de secrétariat du GRPE jusqu'à la sélection du candidat au poste actuellement vacant.

#### **IV. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)**

##### **A. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-huitième session, 2-4 septembre 2013) (point 3.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRB/56.

18. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRB au cours de la 161<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1106, par. 27 à 29) et a approuvé ce rapport.

##### **B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-quinzième session, 17-19 septembre 2013) (point 3.2 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRRF/75.

19. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRRF au cours de la 161<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1106, par. 30 à 34) et approuvé ce rapport.

##### **C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (105<sup>e</sup> session, 8-11 octobre 2013) (point 3.3 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRSG/84.

20. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSG au cours de la 161<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1106, par. 35 à 38) et approuvé ce rapport.

##### **D. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-dixième session, 21-23 octobre 2013) (point 3.4 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/70.

21. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRE au cours de la 161<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1106, par. 39 à 41) et approuvé ce rapport.

##### **E. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-septième session, 14 novembre 2013) (point 3.5 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRPE/67.

22. Le Forum mondial a approuvé le rapport de la session extraordinaire du GRPE (pour plus de précisions voir le rapport de la session publiée sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/67).

**F. Faits marquants des dernières sessions (point 3.6 de l'ordre du jour)****1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-quatrième session, 17-19 décembre 2013) (point 3.6.1 de l'ordre du jour)**

23. Au nom du Président du GRSP, le représentant des États-Unis d'Amérique a informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRSP à sa cinquante-quatrième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/54).

24. Il a indiqué au WP.29 que le GRSP avait recommandé l'adoption de la phase 2 du RTM ONU sur la sécurité des piétons, visant à inclure le FlexPli dans les essais effectués au titre du RTM ONU n° 9 et du Règlement n° 127. Cependant, il a demandé l'avis du WP.29 et du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3) sur les questions en suspens concernant les valeurs de référence de l'évaluation des blessures (IARV) pour l'essai tibia contre pare-chocs et lui a demandé de proroger le mandat du groupe de travail informel jusqu'à novembre 2014 pour compléter l'additif à la Résolution mutuelle n° 1 (R.M.1) visant à intégrer le FlexPli (voir le paragraphe 91 et 92 ci-dessous).

25. Le Forum mondial a noté que le GRSP avait réélu M<sup>me</sup> Mary Versailles (États-Unis d'Amérique) comme Présidente du Groupe et M. Jae-Wan Lee (République de Corée) comme Vice-Président pour les sessions de 2014.

**2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-huitième session, 7-10 janvier 2014) (point 3.6.2 de l'ordre du jour)**

26. Le Président du GRPE, M. C. Albus (Allemagne), a rendu compte des résultats des soixante-septième et soixante-huitième sessions (pour plus de détails, prière de se reporter aux rapports des sessions, publiés sous les cotes ECE/TRANS/WP.29/GRPE/67 et ECE/TRANS/WP.29/GRPE/68).

27. M. Albus a indiqué au WP.29 que le GRPE avait recommandé un projet de RTM ONU sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) en vue de son adoption officielle par l'AC.3.

28. M. Albus a annoncé qu'une demande d'orientation pourrait être formulée sur les véhicules électriques et l'environnement si les problèmes concernant la méthode de calcul de la consommation d'énergie en amont et des émissions de CO<sub>2</sub> ne pouvaient être réglées par le GRPE après que le groupe de travail informel EVE aura présenté et examiné ses travaux.

29. M. Albus a indiqué au WP.29 que le GRPE avait demandé d'aligner les futures activités concernant la WLTP d'une part et les véhicules électriques et l'environnement d'autre part pour éviter les redondances.

30. Il a dit que le GRPE avait demandé l'approbation du WP.29 pour proroger jusqu'à juin 2015 le mandat du groupe de travail informel sur les définitions des systèmes de propulsion des véhicules (VPSD). Le WP.29 a approuvé cette demande.

31. M. Albus a ajouté que le GRPE avait appuyé la proposition du groupe informel des véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH) visant à élargir le mandat de ce dernier pour y inclure l'élaboration d'amendements alignant le RTM ONU n° 4 sur le RTM ONU n° 11.

**3. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-neuvième session, 28-30 janvier 2014)  
(point 3.6.3 de l'ordre du jour)**

32. Le Président du GRB, M. S. Ficheux, a rendu compte des résultats auxquels avait abouti son Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session (pour plus de détails, prière de se reporter au rapport de la session, sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/57).

33. M. Ficheux a informé le WP.29 que le GRB avait décidé de transformer le groupe de travail sur le Règlement ONU n° 51 en un nouveau groupe de travail informel sur les Règlements ONU n°s 51 et 59 et avait adopté son mandat, tel qu'il est reproduit dans l'annexe II du rapport du GRB. Il a donc demandé l'accord du WP.29 pour donner au groupe de travail informel proposé un mandat allant jusqu'à février 2015. Le WP.29 a donné son accord.

**4. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)  
(soixante-seizième session, 17-21 février 2014) (point 3.6.4 de l'ordre du jour)**

34. Le Président du GRRF, M. B. Frost (Royaume-Uni), a rendu compte au WP.29 des résultats auxquels avait abouti son Groupe de travail à sa soixante-seizième session (pour plus de détails, prière de se reporter au rapport de la session, sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/76).

35. M. Frost a fait référence au document ECE/TRANS/WP.29/2013/66 et a indiqué que son groupe avait décidé: i) de modifier les nouvelles limites en matière d'adhérence sur sol mouillé des pneumatiques de catégorie C<sub>3</sub> proposées dans ce document; et ii) de ne pas modifier les valeurs proposées pour les pneumatiques de catégorie C<sub>2</sub>. Il a recommandé à l'AC.1 d'adopter officiellement le document ECE/TRANS/WP.29/2013/66 tel qu'il a été modifié par le document WP.29-162-05.

36. M. Frost a demandé l'accord du WP.29 pour que le GRRF tienne une session extraordinaire en juin 2014 afin d'intégrer rationnellement les travaux de recherche en cours des États-Unis d'Amérique dans le projet de RTM ONU sur les pneumatiques et de permettre leur examen par l'AC.3 à sa session de novembre 2014. Le WP.29 a donné son accord pour que la session extraordinaire ait lieu durant la séance que le WP.29 tiendra l'après-midi du jeudi 26 juin 2014.

**V. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)**

**A. État de l'Accord et des Règlements y annexés  
(point 4.1 de l'ordre du jour)**

37. Le Forum mondial a noté que le document le plus récent sur l'état de l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.22) contenant les informations reçues par le secrétariat au 17 février 2014 pouvait être consulté sur le site Web du WP.29 à l'adresse suivante: [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocsts.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocsts.html).

**B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)**

**Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU (point 4.2.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRADE/C/WP.6/2013/5.

38. Le secrétariat a rappelé que le Forum mondial lui avait demandé de représenter le WP.29 à la conférence du WP.6 sur les «Normes et cadres réglementaires» (19 novembre 2013, Genève), et de faire part de l'expérience du Forum mondial en matière d'intégration de références à des normes dans les Règlements. Il a indiqué que la Recommandation D relative à la «Référence aux normes» avait été examinée (ECE/TRADE/C/WP.6/2013/5). Il a ajouté qu'à la suite d'une discussion bilatérale l'ISO avait accepté de vendre les anciennes normes auxquelles il est fait référence dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU.

39. Le Président du GRRF a déclaré que le Forum mondial et ses organes subsidiaires avaient besoin d'avoir accès aux normes pour examiner une proposition avant son adoption. Il a informé le Forum mondial que le GRRF avait décidé qu'aucune référence à une norme ISO ne serait modifiée sans libre accès à la nouvelle norme. Le Président du Forum mondial a proposé que les autres groupes de travail en fassent autant. Le Président du GRRF a ajouté qu'il serait souhaitable, dans l'intérêt de la transparence, que les normes citées dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU soient accessibles à partir du moment où elles sont incorporées dans les Règlements. Le représentant de l'ISO a accepté de discuter, au sein de l'ISO, de la manière de répondre aux préoccupations exprimées, ajoutant que la plate-forme OBP (Online Browsing Platform) pourrait certainement être utilisée pour répondre aux besoins du Forum mondial. Il s'est déclaré disposé à discuter de tout ce qui précède avec le secrétariat.

**C. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-162-11 et WP.29-162-12-Rev.1.

40. Le représentant du Japon, président du sous-groupe de l'IWVTA chargé de l'élaboration du Règlement ONU n° 0, a fait rapport sur l'avancement des travaux du groupe (WP.29-162-12-Rev.1). Il a présenté la structure du Règlement ONU n° 0 ainsi que deux listes de Règlements qui pourraient être obligatoires pour obtenir l'homologation de type d'un véhicule complet. La liste A contenait 39 Règlements qui pouvaient déjà être inclus dès la première étape de l'homologation partielle IWVTA. La liste B contenait 14 Règlements qui devraient être encore examinés avant d'être inclus dans la liste A. Il a précisé que c'est aux groupes de travail responsables de ces Règlements qu'il incomberait en dernier ressort d'examiner ces parties du Règlement n° 0, tout en soulignant que le Forum mondial devait d'abord décider quels Règlements de l'ONU inclure. Il a conclu son exposé en indiquant que le sous-groupe se réunirait à nouveau à Paris les 18 et 19 mars 2014. Il a ajouté que la dernière version du projet de Règlement n° 0 était disponible dans le document WP.29-162-11. Il a demandé l'avis du Forum mondial concernant: i) la liste A finale, ii) le concept de date d'entrée en vigueur commune pour les nouvelles séries d'amendements aux Règlements de l'ONU et iii) l'utilisation cohérente des séries

d'amendements et des compléments. Le Forum mondial a invité tous les représentants à préciser leurs positions lors de la session de juin 2014. Il a pris note du calendrier de travail provisoire en ce qui concerne les principales questions à aborder en 2014.

41. Le Président du GRPE a fait remarquer que la manière dont les dispositions du projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) seraient transposées dans la législation nationale ou régionale constituerait une condition de l'inclusion ultérieure éventuelle de la WLTP dans le Règlement ONU n° 0. Le représentant de l'OICA a expliqué qu'il était nécessaire de fixer une date de mise en œuvre commune dans les amendements afin de s'assurer que chaque version du Règlement ONU No 0 contient un ensemble bien défini de prescriptions. Le représentant de la Fédération de Russie a invité les membres de l'IWVTA à la prochaine réunion qui doit se tenir à Moscou du 17 au 20 juin 2014.

#### **D. Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2014/26

Documents informels WP.29-162-04, WP.29-162-10 et WP.29-162-18.

42. Le représentant de l'UE, président du sous-groupe IWVTA sur l'Accord de 1958, a présenté une proposition de Révision 3 de l'Accord de 1958 (WP.29-162-04, qui remplace le document ECE/TRANS/WP.29/2014/26). Il a donné au Forum mondial un aperçu général actualisé de l'élaboration de cette proposition (WP.29-162-10). Il a rappelé certains éléments importants de l'Accord de 1958 révisé. Il a indiqué que la principale question restée en suspens était celle de la modification éventuelle du seuil de majorité des deux tiers pour l'adoption des nouveaux Règlements de l'ONU et des amendements à des Règlements existants. Il a conclu sa présentation en relevant que le sous-groupe préciserait encore les dispositions en matière de sauvegarde pour traiter les cas de non-conformité dans l'article 4 à sa session de mars 2014. Le Forum mondial a prié le secrétariat de distribuer le document WP.29-162-04 sous une cote officielle pour examen à la session de juin 2014, en y incluant les résultats de la réunion susmentionnée.

43. Les membres du WP.29 ont été invités à entamer immédiatement leurs procédures nationales d'examen des propositions de révision, sur la base du document WP.29-162-04 qui constituera le projet final de proposition de Révision 3 de l'Accord.

44. Le représentant du Japon a envisagé que le seuil de majorité soit relevé par exemple aux quatre cinquièmes, mesure essentielle pour attirer de nouvelles Parties contractantes. Le représentant de l'Australie a appuyé cette demande. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que son gouvernement avait entamé la procédure nationale d'examen du projet de révision. Le représentant du Royaume-Uni a souligné la nécessité de démontrer que l'élévation des seuils de majorité se traduirait par de nouvelles adhésions à l'Accord. Le représentant de l'Inde a fait part de l'intention de son gouvernement d'envisager d'adhérer à l'Accord de 1958 révisé si les amendements proposés concernant les seuils de majorité et le vote par procuration étaient adoptés.

45. Le Forum mondial a pris note du document WP.29-162-18 sur les principes applicables aux compléments, séries d'amendements et révisions des Règlements de l'ONU, surtout en cas de longues périodes de transition. Le Forum mondial a confirmé que les compléments devaient indiquer clairement à quelle série d'amendements ils se rapportent. Il a en outre demandé au secrétariat d'élaborer des lignes directrices pour la session de juin 2014. Le représentant de l'OICA a fait remarquer que les directives actuelles concernant les dispositions transitoires (ECE/TRANS/WP.29/1044/Rev.1) devraient être révisées sur la base de l'Accord de 1958 révisé.

**E. Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-162-17.

46. Le secrétariat a informé le Forum mondial que des réunions internes avaient été consacrées à l'hébergement de la base de données DETA dans le cadre des Nations Unies (WP.29-162-17). Il a fait savoir que le Comité des transports intérieurs avait donné son accord pour héberger la base de données DETA dans les locaux de la CEE. Suite aux recommandations du comité en charge des projets informatiques, il a présenté deux options: i) établir la base de données DETA sur une plate-forme Oracle au sein de l'ONUG d'ici à la fin de 2015 et lancer un appel de fonds pour contribuer aux coûts d'hébergement, ou ii) attendre la fin de 2016 pour établir la base de données DETA sur une plate-forme MS SQL au sein de la CEE. Les membres du Forum mondial ont fait part de leur préférence pour la solution logicielle basée sur le système MS SQL.

**F. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRB (point 4.6 de l'ordre du jour)**

47. Le Forum mondial a examiné le projet d'amendement présenté au titre du point 4.6.1 et recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.7 de l'ordre du jour)**

48. Le Forum mondial a examiné le projet d'amendement présenté au titre du point 4.7.1 et recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.8 de l'ordre du jour)**

49. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.8.1 à 4.8.6 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.9 de l'ordre du jour)**

50. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.9.1 à 4.9.13 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

51. Le Forum mondial a décidé de renvoyer les documents ECE/TRANS/WP.29/2014/31 (point 4.9.6 de l'ordre du jour) et ECE/TRANS/WP.29/2014/32 (point 4.9.10 de l'ordre du jour) au GRE pour complément d'examen.

**J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.10 de l'ordre du jour)**

52. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.10.1 à 4.10.3 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.



**K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.11 de l'ordre du jour)**

53. Le Forum mondial a noté qu'aucun projet de rectificatif n'a été présenté.

**L. Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 4.12 de l'ordre du jour)**

54. Le Forum mondial a décidé de maintenir les documents ECE/TRANS/WP.29/2011/64 (point 4.12.1 de l'ordre du jour) et ECE/TRANS/WP.29/2012/30 (point 4.12.2 de l'ordre du jour) à l'ordre du jour de sa session de juin 2014.

55. Le Forum mondial a examiné la proposition en suspens d'amendements au Règlement n° 117 présentée au titre du point 4.12.3 (document ECE/TRANS/WP.29/2013/66) et a recommandé qu'elle soit soumise à l'AC.1 pour mise aux voix, sous réserve de la correction indiquée au paragraphe 56 ci-dessous (voir WP.29-162-05).

56. Page 1, dans le titre, remplacer «complément 5» par «complément 6». Page 2, paragraphe 6.2.3, remplacer l'indice d'adhérence sur sol mouillé G pour pneumatique normal autre que pneumatique traction par 0,80.

**M. Propositions d'amendements à des Règlements existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial pour examen à la session de juin 2014 de celui-ci (point 4.13 de l'ordre du jour)**

57. Le Forum mondial a examiné les propositions d'amendements à des Règlements existants présentées au titre des points 4.13.1 à 4.13.5 et décidé de les maintenir à l'ordre du jour de sa session de juin 2014.

**N. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.14 de l'ordre du jour)**

58. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre du point 4.14.1 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**VI. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)**

**État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord (point 5.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.9.

59. Le Forum mondial a pris note du document de synthèse sur l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.9) et relevé que certaines Parties contractantes s'étaient acquittées de leur obligation d'envoyer leur rapport de situation et leur rapport final sur l'état d'avancement de la transposition des RTM et des amendements y relatifs en droit interne. Il a été rappelé aux représentants des autres Parties contractantes qu'il leur incombait d'envoyer au secrétariat les rapports obligatoires sur le processus de transposition, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève et au moyen

du système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List». Le Forum mondial est convenu qu'un examen plus approfondi du suivi de l'Accord de 1998, y compris les modalités précises de l'obligation de notification, aurait lieu au titre du point 13 de l'ordre du jour de la session du Comité exécutif AC.3 (voir par. 78 ci-après).

60. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par l'AC.3.

## **VII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)**

61. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **VIII. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.5  
ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.4 et Amend.1.

62. Le Forum mondial a constaté que le secrétariat n'avait reçu aucune notification de modification de l'état de l'Accord depuis la session de novembre 2013 et donc que le document ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.5 n'avait pas été établi. Il a indiqué que les documents ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.4 et Amend.1 reflétaient encore l'état actuel de l'Accord.

### **B. Actualisation des Règles n<sup>os</sup> 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2013/132, ECE/TRANS/WP.29/2013/133  
Document informel WP.29-162-09.

63. Les représentants de l'Estonie, de la Finlande, de la Hongrie, des Pays-Bas et de la Roumanie ont noté que les amendements aux Règles de l'ONU annexées à l'Accord de 1997 et à la Directive correspondante de l'UE étaient élaborés en parallèle. Ils ont demandé (WP.29-162-09) que la soumission des propositions d'amendements aux Règles n<sup>os</sup> 1 et 2 (ECE/TRANS/WP.29/2013/132 et ECE/TRANS/WP.29/2013/133) au Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) soit différée, l'idée étant de s'assurer que leurs obligations ne soient pas contradictoires avec la Directive de l'UE. Ils ont déclaré que si les amendements aux Règles ONU n<sup>os</sup> 1 et 2 étaient adoptés, ils ne seraient pas harmonisés avec l'actuelle Directive UE. Le Président du GRRF a rappelé les conclusions du débat au sein du GRRF selon lesquelles l'approche la plus pragmatique serait d'envisager d'aligner autant que possible les amendements à l'Accord de 1997 et à la Directive de l'UE, puisque que les travaux avançaient quasiment en parallèle.

64. Le représentant de la Fédération de Russie a fait remarquer que le WP.29 avait confirmé à sa 156 session (ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 84) l'importance du contrôle technique périodique des véhicules pour la sécurité routière et avait décidé d'étendre le champ d'application des règles ONU Nos 1 et 2 aux véhicules des catégories M<sub>1</sub>, N<sub>1</sub> et O<sub>1</sub>;

cela rendait l'Accord de 1997 plus utile pour les économies émergentes et pour les pays n'ayant pas de système de contrôle technique périodique. Il a ajouté que, en conséquence, le WP.29 avait accepté de repousser l'alignement des dispositions de ces deux Règles ONU sur la directive UE correspondante. Il a souhaité que la présentation de la proposition d'amendements aux Règles ONU n<sup>os</sup> 1 et 2 ne soit pas à nouveau retardée, compte tenu des répercussions de ces amendements sur la sécurité et l'environnement.

65. Après examen de la question avec les Parties contractantes présentes, le Forum mondial a estimé qu'il était impossible d'organiser le vote sur les amendements aux Règles de l'ONU et a recommandé que l'AC.4 ne tienne pas sa session.

## **IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Échange d'informations sur les mesures appliquées en cas de défauts et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel (point 8.1 de l'ordre du jour)**

66. À la suite de la décision qui avait été prise pour la tenue d'une séance supplémentaire du GRRF l'après-midi du 26 juin 2014, durant une session du WP.29 (voir les paragraphes 36 et 79), le WP.29 a aussi fait observer que la prochaine réunion du groupe de travail informel se tiendrait l'après-midi du 13 novembre 2014, également durant une session du WP.29.

### **B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et des Règlements techniques mondiaux ONU découlant des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l'ordre du jour)**

67. La secrétaire du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a informé le WP.29 des résultats de la récente session du WP.1 (4-6 décembre 2013, New Delhi). Elle a indiqué que les travaux avaient avancé pour ce qui était d'actualiser la Convention de Vienne de 1968 sur les questions d'éclairage et de définir les systèmes actifs d'aide à la conduite (ADAS), qui pourraient permettre de régler la question de la maîtrise du véhicule que le conducteur devait conserver en permanence. Elle a précisé que les préoccupations d'ordre juridiques exprimées au paragraphe 20 du rapport du WP.1 (ECE/TRANS/WP.1/143) portaient sur le fait que la reconnaissance des Règlements et RTM ONU serait obligatoire pour les Parties contractantes à la Convention de Vienne de 1968 si une telle référence était faite au texte de la Convention. Le représentant du Royaume-Uni a indiqué que de nombreux intervenants au récent colloque de l'UIT sur «la voiture connectée du futur» ont fait part de leurs craintes face au risque que le texte en vigueur de la Convention de 1968 ne bloque les futures évolutions dans les transports. Il a ajouté que de nouveaux retards dans les travaux effectués sur cette question pourraient commencer à nuire à l'image de la CEE. Le représentant de l'OICA a souligné combien il était important de trouver une solution à ce problème. À la demande du représentant de l'Allemagne sur le règlement des problèmes juridiques mentionnés dans le rapport du WP.1 (ECE/TRANS/WP.1/143, par. 20 et 21, disponible à l'adresse suivante: [www.unece.org/trans/roadsale/wp1rep.html](http://www.unece.org/trans/roadsale/wp1rep.html)), le secrétariat du WP.1 a évoqué la recherche d'avis juridiques extérieurs, mais a dit que le manque de fonds retardait les consultations juridiques. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que les instruments juridiques administrés par le WP.1 et le WP.29 ne comptaient pas les mêmes Parties contractantes et a formulé l'espoir que les Parties contractantes à la fois aux deux instruments pourraient contribuer à régler la question.

**C. Présentation des résultats de Global NCAP (Programme mondial d'évaluation des nouveaux modèles de voitures particulières) en Inde (point 8.3 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-162-21.

68. Le représentant de la Fondation FIA a présenté le document WP.29-162-21 décrivant les résultats d'un projet de recherche Global NCAP, intitulé «Safer cars for India», sur les performances, en matière de sécurité passive, des modèles de voitures particulières les plus populaires en Inde. Le WP.29 a noté que Global NCAP recommandait: i) d'appliquer le Règlement ONU n° 94 à toutes les voitures particulières; ii) d'imposer l'usage de dispositifs de retenue pour enfants (CRS); et iii) d'encourager la collaboration entre les gouvernements, les constructeurs, leurs fournisseurs, les automobile clubs et les associations de consommateurs afin d'améliorer la protection des adultes et des enfants dans les véhicules routiers.

69. Le représentant de l'Inde a informé le WP.29 que, en application de ces recommandations, des mesures avaient déjà été prises dans son pays pour rendre plus rigoureux les règlements sur la sécurité passive des véhicules. Cependant, une phase de transition serait nécessaire pour développer les capacités des services techniques en vue de l'exécution des essais correspondants. Le représentant de l'OICA s'est félicité de ces indications mais il a souligné que l'amélioration de la sécurité routière exigeait une approche globale tenant compte de ce que les conditions particulières du transport routier diffèrent selon les pays. À son avis, faire porter tous les efforts uniquement sur les spécifications des véhicules, ce qui les rendait inabordable pour une grande partie de la population, risquait de devenir contreproductif dans le sens où les consommateurs trouveraient plus difficile de passer à des modes de transport plus sûrs.

**D. Amendements aux Règlements ONU n°s 94 et 95 (point 8.4 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-162-19.

70. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document WP.29-162-19 dans lequel il est proposé d'insérer dans les Règlements ONU n°s 94 et 95 de nouvelles prescriptions d'essai applicables aux systèmes embarqués d'appel d'urgence. Le représentant de l'UE a remercié de cette proposition et proposé de poursuivre l'examen au sein du groupe de travail informel et du GRSG car, de son point de vue, les modalités de l'essai n'étaient pas assez claires. Le représentant de l'OICA a appuyé les déclarations de l'UE. Le représentant de la Fédération de Russie, qui préside le Groupe de travail informel sur les AECS, a précisé que l'objectif du Groupe de travail informel était d'élaborer un nouveau Règlement ONU qui couvrirait la majorité des questions concernant ces systèmes et leurs éléments constitutifs. Il a ajouté que ce travail était achevé pour l'instant mais que les experts devaient encore parvenir à un consensus sur certaines questions en suspens. Il a indiqué que le rapport d'activités du groupe de travail informel serait présenté à la session de mai 2014 du GRSG. Le Président du GRSG a noté que le Groupe de travail informel sur les AECS communiquerait ses résultats au GRSG deux semaines avant la session de mai 2014 du GRPS et que ces résultats pourraient alors être examinés par le GRSP. Enfin le Forum mondial a approuvé cette approche.

## **E. Étude sur les défauts que peuvent présenter les toits vitrés (point 8.5 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-162-15 et WP.29-162-22.

71. M. Sokchang Kwon, directeur général de la division de la politique des véhicules à moteur du Ministère du territoire, des transports et des affaires maritimes de la République de Corée, a présenté un exposé sur les résultats des études effectuées par son pays sur les défauts que peuvent présenter les toits vitrés (WP.29-162-15). Le Président du GRSG a suggéré que cette question soit examinée plus avant par les experts du GRSG pour déterminer s'il y a lieu de modifier le Règlement n° 43 et le RTM ONU n° 6 sur les vitrages. Il a donc invité le représentant de la République de Corée à communiquer les conclusions de son pays aux experts du GRSG lors de la prochaine session qui se tiendra en mai 2014. Le représentant du Korea Automobile Testing and Research Institute (Institut coréen d'essais et de recherche automobile, KATRI) a présenté le document WP.29-162-22 montrant de manière détaillée le résultat des études menées par l'Institut sur les questions de sécurité que posent les toits vitrés. Le représentant du Japon a approuvé la suggestion du Président du GRSG. Enfin, le Forum mondial a demandé au GRSG d'étudier cette question à sa prochaine session en avril 2014.

## **X. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)**

72. Le Forum mondial a adopté son rapport et ses annexes en s'appuyant sur un projet établi par le secrétariat. Le rapport concerne à la fois le Comité d'administration de l'Accord de 1958 et le Comité exécutif de l'Accord de 1998.

## **B. Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1)**

## **XI. Constitution du Comité AC.1 et élection du Bureau pour 2014 (point 10 de l'ordre du jour)**

73. Sur les 51 Parties contractantes à l'Accord, 39 étaient représentées, elles ont déclaré constituer le Comité AC.1 pour sa cinquante-sixième session tenue le 12 mars 2014.

74. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du WP.29, à présider la session.

## XII. Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants – Vote par l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

75. Le résultat du vote sur les documents présentés est résumé dans le tableau ci-après:

<i>Amendements à des Règlements ONU existants</i>							
<i>Règlement n°</i>	<i>Sujet du Règlement</i>	<i>Parties contractantes</i>		<i>Document; ECE/TRANS/WP.29/...</i>	<i>Résultat du vote: pour/contre/abstentions</i>	<i>Statut du document</i>	<i>Remarque</i>
		<i>Applicant le Règlement</i>	<i>Présentes et votantes</i>				
3	Dispositifs catadioptriques	45	38	2014/13	38/0/0	Complément 15 à la série 02	*
6	Feux indicateurs de direction	45	38	2014/14	38/0/0	Complément 25 à la série 01	*
7	Feux de position avant et arrière et feux d'encombrement	45	38	2014/15	38/0/0	Complément 23 à la série 02	*
10	Compatibilité électromagnétique	42	36	2014/16	36/0/0	Série 05	*
13	Freinage des véhicules lourds	44	37	2014/3	37/0/0	Complément 11 à la série 11	*
18	Dispositifs antivol des véhicules à moteur	40	34	2014/7	34/0/0	Complément 3 à la série 03	*
19	Feux de brouillard avant	43	36	2014/17 et 2013/75/Add.1	36/0/0	Complément 6 à la série 04	*
27	Triangles de présignalisation	41	36	2014/18	36/0/0	Série 04	*
41	Bruit émis par les motocycles	30	22	2014/2	22/0/0	Complément 1 à la série 04	
46	Dispositifs de vision indirecte	40	34	2014/8	34/0/0	Complément 3 à la série 03	*
46	Dispositifs de vision indirecte	40	34	2014/9	34/0/0	Complément 1 à la série 04	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	35	2014/19	35/0/0	Complément 13 à la série 04	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	35	2014/20	35/0/0	Complément 6 à la série 05	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	35	2014/21	35/0/0	Complément 4 à la série 06	*
65	Feux spéciaux d'avertissement	29	22	2014/22	33/0/0	Complément 9	
67	Véhicules alimentés au GPL	39	33	2014/10	33/0/0	Complément 14 à la série 01	*

<i>Amendements à des Règlements ONU existants</i>							
<i>Règlement n°</i>	<i>Sujet du Règlement</i>	<i>Parties contractantes</i>		<i>Document; ECE/TRANS/WP.29/...</i>	<i>Résultat du vote: pour/contre/abstentions</i>	<i>Statut du document</i>	<i>Remarque</i>
		<i>Applicant le Règlement</i>	<i>Présentes et votantes</i>				
74	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (cyclomoteurs)	40	34	2014/23	34/0/0	Complément 8 à la série 01	*
107	Véhicules des catégories M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	44	35	2014/11 et Corr.1	35/0/0	Complément 4 à la série 04	*
110	Véhicules alimentés au GNC/GNL	45	36	2014/12	36/0/0	Complément 2 à la série 01	*
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	46	37	2014/24	37/0/0	Complément 3 à la série 01	*
117	Pneumatiques-résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé	46	36	2013/66 modifié par le paragraphe 56	36/0/0	Complément 6 à la série 02	*
123	Systèmes d'éclairage avant actifs (AFS)	47	38	2014/25	38/0/0	Complément 6 à la série 01	
129	Dispositifs améliorés de retenue pour enfants	49	38	2014/33	38/0/0	Complément 3	*

<i>Rectificatifs à des Règlements ONU existants</i>							
<i>Règlement n°</i>	<i>Sujet du Règlement</i>	<i>Parties contractantes</i>		<i>Document; ECE/TRANS/WP.29/...</i>	<i>Résultat du vote: pour/contre/abstentions</i>	<i>Statut du document</i>	<i>Remarque</i>
		<i>Applicant le Règlement</i>	<i>Présentes et votantes</i>				
13	Freinage des véhicules lourds (R seulement)	44	37	2014/4	37/0/0	Corr. 1 à la révision 8	*
117	Pneumatiques-résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé	46	36	2014/5	36/0/0	Corr. 4 à la série 02	*
117	Pneumatiques-résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé (R seulement)	46	36	2014/6	36/0/0	Corr. 5 à la série 02	*

\* Le représentant de l'UE votant pour les 28 États membres.

## C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)

### XIII. Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)

76. La quarantième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue les 13 et 14 mars 2014 en présence de 13 des 19 Parties contractantes à l'Accord: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République de Moldova, Turquie et Union européenne (représentant l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

77. À la proposition du représentant de l'Allemagne, M. K. Simon (États-Unis d'Amérique) a été élu à l'unanimité Président et M. I. Yarnold (UE) a été élu à l'unanimité Vice-Président pour 2014.

### XIV. Suivi de la mise en œuvre de l'accord de 1998: Rapports des Parties contractantes sur la transposition des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l'ordre du jour)

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.9,  
Documents informels WP.29-162-13 et WP.29-162-14.

78. L'AC.3 a pris note des informations sur l'état, au 25 février 2014, de l'Accord de 1998 (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.9). Il a été fait observer que les documents WP.29-162-13 et WP.29-162-14, soumis respectivement par les représentants de l'UE et de la République de Corée, faisant le point sur l'état de la transposition des RTM ONU dans leur législation nationale. L'AC.3 a rappelé aux Parties contractantes leurs obligations de notification. Il a été rappelé aussi aux représentants des Parties contractantes qu'ils étaient tenus d'envoyer au secrétariat les rapports obligatoires sur le processus de transposition, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, au moyen du système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List», afin d'assurer l'actualisation du document sur l'état de l'Accord qui est l'outil de surveillance de cet instrument. Le secrétariat a annoncé qu'il prendrait contact avec chaque Partie contractante ayant des notifications en cours afin de faciliter ce processus.

### XV. Examen et vote par l'AC.3 concernant des projets de Règlements techniques mondiaux ou des projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour)

#### A. Proposition de Règlement technique mondial sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 14.1 de l'ordre du jour)

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2014/27 et Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/2014/28  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/26 et Add.1.



79. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 12 mars 2014 d'inscrire dans le Registre mondial le projet de RTM-ONU proposé (ECE/TRANS/WP.29/2014/27 et Corr.1) qui leur avait été soumis pour examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République de Moldova, Turquie et Union européenne (votant pour les États suivants: Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède).

80. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2014/28) et la proposition d'élaboration du RTM adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/26 et Add.1) figureront dans un appendice au RTM établi.

81. Le représentant de la République de Corée s'est félicité de ce nouveau RTM qui est étroitement lié au rendement énergétique. Il a déclaré que son pays s'efforçait par tous les moyens de fournir aux consommateurs des informations précises. Il a annoncé que son pays contribuerait aux travaux du Groupe de travail informel pour l'élaboration de la phase 2 du RTM.

82. Le représentant des États-Unis d'Amérique s'est abstenu. Il a expliqué que les prescriptions en vigueur dans son pays assuraient des contrôles importants, couvraient de nombreux systèmes d'exploitation différents et s'appliquaient à diverses prescriptions relatives aux piles. Il a expliqué aussi que son pays devait encore vérifier l'équivalence des dispositions du RTM avec la réglementation nationale actuelle. Toutefois, il a déclaré que son pays appuyait le RTM et continuerait à contribuer à l'alignement des deux ensembles de règlements dans le cadre des futurs travaux sur la WLTP. La représentante du Canada s'est abstenue elle aussi en fournissant des justifications analogues.

83. Le représentant de l'Allemagne s'est félicité de l'élaboration du RTM sur la WLTP qui complète les prescriptions relatives aux émissions pour toutes les catégories de véhicules couvertes par des RTM. Il a remercié les coauteurs du RTM, tous les experts du GRPE, les groupes informels chargés de la WLTP et les équipes spéciales de leur inlassable activité.

## **B. Proposition de Règlement technique mondial sur les pneumatiques (point 14.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2013/63, ECE/TRANS/WP.29/2013/122  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/15 et ECE/TRANS/WP.29/2012/125.

84. Le Président du GRRF a informé l'AC.3 que le projet de proposition ECE/TRANS/WP.29/2013/63 n'était pas recommandé pour mise aux voix à la présente session. Il a noté que le WP.29 avait approuvé la tenue d'une session extraordinaire du GRRF pendant la session de juin 2014 du WP.29 pour traiter des questions en suspens (voir par. 36 ci-dessus). L'AC.3 s'est félicité de cette information et prévoyait l'examen et la mise aux voix de cette proposition à sa session de novembre 2014.

## **XVI. Examen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)**

85. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition n'avait été soumise pour examen.

**XVII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTR qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 16 de l'ordre du jour)**

**Orientations demandées par le GRSP (point 16.1 de l'ordre du jour)**

86. À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, le Comité exécutif a décidé d'examiner le document WP.29-162-03 au titre du point 17.5 de l'ordre du jour (voir par. 91 et 92 ci-dessous).

**XVIII. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux ONU existants (point 17 de l'ordre du jour)**

**A. RTM ONU n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 17.1 de l'ordre du jour)**

87. Le représentant de l'UE a décrit l'avancée des travaux du Groupe de travail informel sur la pollution et la propulsion (EPPR) concernant les véhicules de la catégorie L. Il a rendu compte des réunions et annoncé que les travaux visant à modifier le RTM ONU n° 2 avaient commencé. Il a informé le Comité exécutif que la première priorité avait été donnée à l'élaboration du projet de RTM sur les émissions par évaporation et les OBD. Les deux autres projets de RTM sur les prescriptions visant à améliorer la durée de vie des systèmes de réduction de la pollution et les prescriptions relatives aux caractéristiques des unités de propulsion, seraient élaborés ultérieurement. Il a ajouté que la septième réunion de l'EPPR aurait lieu en même temps que la session de juin du GRPE et que la huitième réunion devrait en principe se tenir à Bruxelles en octobre 2014. Le Comité exécutif a prié le secrétariat de modifier le titre de ce point de l'ordre du jour comme suit: RTM n° 2 et autres RTM sur les prescriptions sur la pollution et les unités de propulsion pour les véhicules de la catégorie L.

**B. RTM n° 3 (Freinage des motocycles) (point 17.2 de l'ordre du jour)**

88. Le représentant de l'Italie a décrit l'état d'avancement des activités du GRRF sur les amendements parallèles au RTM n° 3 et au Règlement ONU n° 78, introduisant des dispositions pour de nouveaux types de systèmes de freinage intégral. Le Président du GRRF a ajouté que le groupe avait précisé ses intentions durant la session de février 2014 et pensait pouvoir terminer ce travail pour sa session de septembre 2014.

**C. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds) (WHDC) (point 17.3 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-162-08.

89. Le représentant de l'UE a confirmé que le Groupe de travail informel présenterait une proposition officielle d'amendements au RTM pour examen par le GRPE à sa session de juin 2014 et que le Comité exécutif devrait l'adopter à sa session de novembre 2014.

Il a présenté le document WP.29-162-08 qui demande la prorogation du mandat du GRPE pour l'élaboration d'amendement au RTM notamment l'harmonisation des RTM n<sup>os</sup> 4 et 11. Le Comité exécutif a accepté cette demande et invité le secrétariat à établir l'autorisation correspondante.

#### **D. RTM n<sup>o</sup> 7 (Appui-tête) (pont 17.4 de l'ordre du jour)**

90. Le représentant du Royaume-Uni a présenté l'avancement des travaux du Groupe de travail informel sur la phase 2 du RTM n<sup>o</sup> 7. Il a informé le Comité exécutif que la validation du mannequin pour choc arrière (BioRID II) avait bien progressé et que le Groupe de travail informel présenterait à la session de mai 2014 du GRSP un document informel complétant la proposition officielle d'amendements au RTM. Il a précisé que le GRSP devait recommander en décembre 2014 les amendements pour examen par le Comité exécutif à sa session de juin 2015. Il a ajouté qu'une proposition d'additif 1 à la Résolution d'ensemble n<sup>o</sup> 1 (R.M.1) serait également présentée à cette session du GRSP pour incorporer un ensemble complet de schémas et de spécifications du BioRID II. Enfin il a remercié le constructeur de ce mannequin de sa coopération étroite et de l'appui qu'il a apporté pour communiquer toutes les spécifications mentionnées ci-dessus et supprimer les restrictions d'utilisation.

#### **E. RTM n<sup>o</sup> 9 (Sécurité des piétons) (point 17.5 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2014/29  
Document informel WP.29-162-03.

91. Le Représentant des États-Unis d'Amérique, s'exprimant au nom du Président du GRSP, a présenté le document WP.29-162-03 (qui demande des orientations sur les problèmes qui n'ont pas été résolus à la session de décembre 2013 du GRSP), sur les valeurs de référence de l'évaluation des blessures (IARV) pour la jambe d'essai souple (FlexPLI) contre pare-choc de la proposition d'amendements au RTM. Il a précisé que le texte de cet amendement au RTM n<sup>o</sup> 9 avait été recommandé par le GRSP à la session de juin 2014 du Comité exécutif. Il a ajouté que, au cours de la session de 2013 du GRSP, l'expert des États-Unis d'Amérique avait présenté le document informel GRSP-54-32 en déclarant qu'il n'était pas en mesure d'approuver la proposition d'IARV. Il a ajouté que la proposition de compromis, à savoir l'addition d'une note de bas de page, avait été faite par l'Allemagne au GRSP afin d'autoriser des seuils de blessures différents pour les Parties contractantes qui n'appliquent pas de réglementation pour la protection des piétons. Il a conclu que, à cette session du GRSP, l'expert de l'OICA avait fait observer que cela nuirait à l'harmonisation.

92. Le Représentant des États-Unis d'Amérique a proposé de renvoyer le document au GRSP pour examen à sa session de mai 2014, ce qui repousserait l'établissement du RTM à une session ultérieure du Comité exécutif. Le représentant de l'Allemagne a fait valoir que, si l'élaboration des amendements au RTM était retardée, les amendements correspondant au Règlement ONU n<sup>o</sup> 127 devraient être transmis à l'AC.1 pour examen à sa session de juin 2014. Il a demandé au Comité exécutif l'autorisation de proroger le mandat du groupe de travail informel jusqu'en novembre 2014. Le représentant de l'OICA a ajouté qu'il serait parfaitement possible de modifier le Règlement ONU n<sup>o</sup> 127 puisque les dispositions transitoires nécessaires maintiendraient l'harmonisation souhaitée avec l'actuel RTM n<sup>o</sup> 9, ce qui laisserait aux recherches conduites aux États-Unis d'Amérique le temps d'aboutir. Il a aussi suggéré d'envisager une autre approche, à savoir poursuivre l'amendement du RTM n<sup>o</sup> 9 sans la note de bas de page proposée, mais avec une clause d'examen pour les IARV. Le Comité exécutif a accepté de proroger le mandat du Groupe de travail informel et demandé au GRSP d'examiner plus avant la proposition de compromis à sa session de mai 2014 en se fondant sur une analyse des coûts/avantages.

**F. RTM n° 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible)  
(HFCV – Phase 2) (point 17.6 de l'ordre du jour)**

93. Le représentant des États-Unis d'Amérique, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait rapport oralement sur cette question. Il a informé le Comité exécutif que son pays avait commencé à transposer le RTM et qu'une proposition de réglementation dite *Notice of Proposed Rulemaking* (NPRM) était attendue en 2015. Il a précisé que son pays et les coauteurs (Allemagne et Japon) devaient en principe présenter un projet de mandat à la session de mai 2014 du GRSP et à la session de juin 2014 du Comité exécutif sur la phase 2 du RTM. Il a annoncé que les questions à traiter dans le cadre de la phase 2 seraient notamment les suivantes: i) harmonisation possible des prescriptions concernant les essais de choc, ii) révision possible du champ d'application pour l'étendre à d'autres classes de véhicules, iii) amélioration des procédures d'essai et de correction des erreurs, iv) compatibilité des matériaux et effets de fragilisation par l'hydrogène, v) évaluation de l'essai de rupture par contrainte proposée dans la phase 1, vi) barrière électrique/carter et vii) examen des résultats de recherche communiqués après l'achèvement de la phase 1. Le Comité exécutif a décidé que, en raison de la complexité de la phase 2 proposée, une proposition visant à autoriser son élaboration, y compris le mandat et un nouveau mandat de groupe de travail informel, serait présentée le plus rapidement possible au GRSP et au Comité exécutif.

**G. RTM n° 14 (Essai de choc latéral contre un poteau)  
(point 17.7 de l'ordre du jour)**

94. Le Comité exécutif a noté que le GRSP n'avait encore reçu aucune autre proposition d'amendement à ce RTM en rapport avec les questions soulevées par les États-Unis d'Amérique à la session de l'AC.3 en novembre 2013.

**H. Projet de RTM sur la sécurité des véhicules électriques  
(point 17.8 de l'ordre du jour)**

95. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que le groupe de travail informel avait progressé dans l'établissement du plan général du RTM ONU avec un projet de RTM soumis par le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Japon. Il a annoncé que le groupe de travail informel soumettrait un rapport d'activité à la session de juin 2014 de l'AC.3 sur la base des résultats de la cinquième réunion du Groupe qui doit se tenir en mai 2014 à Washington.

96. Le représentant de l'Union européenne a souligné qu'il était important que les activités du groupe de travail informel aboutissent rapidement. Il a prié instamment les délégués de surmonter les désaccords qui subsistent quant à l'élaboration du projet de RTM, notamment la question de savoir si le projet doit être présenté en une phase ou en deux. Il a recommandé que cette question soit examinée avant la réunion de mai 2014 du groupe de travail informel. L'AC.3 s'est félicité de cette recommandation. Le représentant de l'OICA a lui aussi appuyé ces déclarations et ajouté que l'approche en deux phases suggérées répondait à la nécessité de finaliser d'urgence des prescriptions harmonisées au cours d'une première phase en se fondant sur les connaissances disponibles, tandis que les résultats des recherches futures pourraient être examinés lors d'une seconde phase.

97. L'AC.3 a fait remarquer qu'il pourrait être nécessaire de proroger le mandat du Groupe de travail informel compte tenu du calendrier actuel d'élaboration du RTM. Il avait l'intention d'examiner plus avant cette question à la session de juin 2014.

## **I. Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux (point 17.9 de l'ordre du jour)**

98. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 des résultats de la cinquième réunion du Groupe de travail informel sur les véhicules à moteur silencieux (Tokyo, 10-12 décembre 2013) à laquelle ont participé des parties prenantes des gouvernements, des associations de protection des consommateurs et de l'industrie. Il a ajouté que le Groupe de travail informel avait traité chaque élément du projet de RTM et recensé des difficultés dans un certain nombre de domaines. Il a dit que les divers points de vue avaient été expliqués dans un document qui facilitait l'examen et la prise de décisions pour le Groupe de travail du bruit ou le Comité exécutif. Il a ajouté que plusieurs réunions d'équipes spéciales restreintes et plus ciblées avaient été tenues pour examiner tous les points de vue et que les conclusions de ces réunions seraient rassemblées dans un document soumis pour examen à la prochaine session du Groupe de travail informel (Washington, 13-15 mai 2014).

99. Le secrétariat a décrit les résultats des débats tenus sur cette question par le GRB à sa session de 2014 (ECE/TRANS/WP.29/GRB/57, par. 25 et 26). Il a ajouté que, pendant cette session du GRB, l'expert de l'Union mondiale des aveugles (UMA) avait mis l'accent sur trois caractéristiques des systèmes avertisseurs sonores de présence pour véhicules silencieux (AVAS), qui sont très importantes pour les personnes malvoyantes: i) l'alerte sonore doit être suffisamment forte et sa composition (fréquence, etc.) devrait signaler l'emplacement et la trajectoire du véhicule; ii) le système devrait être actif dans les véhicules à l'arrêt; et iii) le conducteur ne devrait pas pouvoir le désactiver.

## **J. Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 17.10 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2014/30.

100. Le représentant de l'UE, s'exprimant au nom du Président du GRPE, a présenté une proposition demandant l'autorisation de modifier le RTM ONU sur la WLTP, qui vient d'être adopté (voir par. 77 ci-dessus) et de proroger le mandat du groupe de travail informel jusqu'en juin 2016 afin d'élaborer la phase 1 b) de ce RTM (ECE/TRANS/WP.29/2014/30). La proposition contenait un descriptif des activités à venir, une feuille de route et la structure du groupe de travail informel. Il a expliqué que les dernières questions en suspens avaient été réglées à la session du GRPE tenue à Genève le 14 novembre 2013. L'AC.3 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2014/30 et prorogé le mandat du groupe de travail informel jusqu'en juin 2016. Il a demandé au secrétariat d'établir cette autorisation visant à modifier le RTM et de la transmettre au GRPE.

## **XIX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)**

101. Le représentant de l'UE a déclaré que, étant donné le grand nombre de questions prioritaires inscrites au titre du point 17 de l'ordre du jour, aucune nouvelle priorité ne serait ajoutée au programme de travail.

**A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.1 de l'ordre du jour)**

102. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

**B. Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l'ordre du jour)**

103. Aucune information supplémentaire n'a été communiquée en plus de celles données au titre du point 2.3 de l'ordre du jour (voir les paragraphes 12 à 14 ci-dessus).

**C. Systèmes d'éclairage des routes (point 18.3 de l'ordre du jour)**

104. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

**D. Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 18.4 de l'ordre du jour)**

105. Le représentant des États-Unis d'Amérique a rendu compte des activités du groupe de travail informel. Il a indiqué que les travaux progressaient de manière satisfaisante en vue de l'inclusion du mannequin WorldSID du 50<sup>e</sup> centile dans le projet d'additif 2 à la R.M.1. Il a ajouté que certaines parties du mannequin féminin du 5<sup>e</sup> centile devraient être repensées et qu'il en résulterait un retard probable jusqu'à la fin de 2015 après quoi ce mannequin féminin pourrait être inclus dans la R.M.1. Le représentant du Royaume-Uni a souligné que l'impossibilité d'avoir un libre accès aux schémas et aux spécifications du WorldSID de l'ISO affecterait la qualité des résultats concernant le RTM n<sup>o</sup> 7 (Phase 2), le RTM n<sup>o</sup> 9 (Phase 2) ainsi que celle des travaux futurs. Il a estimé qu'une référence aux normes ISO dans les RTM ne devrait pas être acceptée. Il a invité le représentant des États-Unis d'Amérique à faire savoir au Comité exécutif comment son administration gérait de telles restrictions d'accès aux normes correspondantes pour les mannequins utilisés dans les essais de choc latéral. L'AC.3 a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session.

**E. Véhicules électriques et environnement (point 18.5 de l'ordre du jour)**

106. La représentante du Canada a rendu compte des résultats des huitième et neuvième réunions du groupe de travail informel sur les véhicules électriques et l'environnement (EVE) (Genève, 7 janvier 2014 et Ann Arbor, États-Unis d'Amérique, 17 et 18 février 2014). Elle a ajouté que le projet de guide de référence sur les véhicules électriques avait été présenté, en tant que document informel, à la session de janvier 2014 du GRPE et que ce projet de guide avait été accepté, dans le principe, à la réunion suivante du groupe de travail informel. Une version actualisée du texte avait été soumise pour examen en tant que document officiel à la session de juin 2014 du GRPE. L'AC.3 examinerait sans doute le guide de référence à sa session de novembre 2014. Elle a indiqué que, à la neuvième réunion de l'EVE, le groupe avait décidé de continuer à demander un nouveau mandat après 2014, lequel serait examiné en dehors des séances officielles à la session de juin 2014 du GRPE. Elle a annoncé que la prochaine réunion du groupe de travail informel aurait lieu à Genève le 2 juin 2014 parallèlement à la session du GRPE.

## **F. Véhicules autonomes (point 18.6 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-162-20.

107. Le représentant de l'OICA a présenté le document WP.29-162-20 qui propose un système de classification à six niveaux d'automatisation pour les véhicules. Il a insisté sur l'importance d'harmoniser un tel système de classification ainsi que les définitions correspondantes au niveau international. Le secrétariat a signalé que la proposition de l'OICA comportait une définition supplémentaire du degré d'autonomie par rapport au système de classification de l'Agence nationale des États-Unis pour la sécurité routière (NHTSA) présenté en novembre 2013 (WP.29-161-18). Le représentant de l'Allemagne a souligné l'importance de l'harmonisation des cadres juridiques pour la future automatisation des véhicules. Il a ajouté que le WP.29-162-20 insistait sur le rôle du conducteur. Il a estimé que, sur le plan juridique, le Forum mondial devrait centrer ses efforts sur les prescriptions d'efficacité des véhicules automatisés. Le représentant du Japon a affirmé qu'il était nécessaire de tenir compte également du rôle du conducteur. Il a annoncé qu'un exposé serait présenté à la prochaine réunion du groupe de travail informel des STI avec seulement deux types d'automatisation – avec «intégration du conducteur dans la boucle de commande» ou «sans cette intégration». Le représentant du Royaume-Uni a évoqué les problèmes qui restent à résoudre pour le passage de la conduite autonome à la reprise de la maîtrise du véhicule par le conducteur. Il a toutefois insisté sur le fait qu'un système de classification et les définitions correspondantes devaient d'abord être établis.

## **G. Nouvelles technologies n'ayant pas encore fait l'objet de règlements (point 18.7 de l'ordre du jour)**

108. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

## **XX. Propositions d'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM ONU existants non traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 19 de l'ordre du jour)**

109. Aucune nouvelle proposition n'a été soumise.

## **XXI. Échange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-162-16.

110. Le représentant de la République de Corée a présenté le document informel WP.29-162-16 en complément de l'exposé sur la qualité de l'air intérieur des véhicules (VIAQ) fait à la session précédente du WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/1106, par. 117). Il a invité l'AC.3 à étudier la possibilité de former un groupe de travail informel dans le but d'élaborer un nouveau RTM ONU. Il a ajouté que la Corée était disposée à assurer la présidence d'un tel groupe.

111. La représentante du Canada a rappelé la déclaration qu'elle avait faite à la session précédente (ECE/TRANS/WP.29/1106, par. 118). Elle a suggéré de se concentrer sur le recensement des meilleures pratiques et sur la collecte de renseignements avant d'entamer des travaux normatifs. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que son pays se préoccupait des questions touchant à la qualité de l'air et a annoncé une participation active à ces travaux, s'ils étaient inclus dans le programme de travail. Le représentant de l'UE

s'est déclaré soucieux de faire participer des experts compétents de la Commission européenne. Le représentant de l'OICA a déclaré qu'une autre solution consisterait à établir une norme internationale et à traiter cette question dans la Résolution d'ensemble pour la construction des véhicules (R.E.3) et la Résolution spéciale R.S.1.

112. Avant de décider d'inclure cette question dans le programme de travail, l'AC.3 a demandé au secrétariat de fournir des informations, s'il en existe, sur les activités menées dans ce domaine au sein de l'ONU et de rendre compte à l'AC.3 à la prochaine session en juin 2014.

## **XXII. Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour)**

113. Le Forum mondial a noté que M. Doornheim (Pays-Bas) ne participerait plus aux sessions du WP.29 et l'a remercié pour sa contribution très précieuse aux activités du groupe et de ses organes subsidiaires. Le WP.29 lui adresse tous ses vœux pour sa retraite.

### **D. Comité d'administration de l'Accord de 1997**

## **XXIII. Constitution du Comité AC.4 et élection du Bureau pour 2014 (point 22 de l'ordre du jour)**

114. Conformément à la recommandation du WP.29, l'AC.4 n'a pas tenu de session (voir par. 63 à 65 ci-dessus).



## Annexe I

### Liste des documents informels (WP.29-162-...) distribués lors de la 162<sup>e</sup> session

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1	Secrétariat	2.2	E	Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship (29/01/2014)	a)
2	Secrétariat	2.5	E	Tasks to be performed by the members of the secretariat in 2014	a)
3	Président du GRSP	17.5	E	Guidance, by consensus decision on elements of draft GTR No. 9 – Phase 2 that have not been resolved by the Working Party on Passive Safety	a)
4	IWVTA	4.4	E	Proposal for Revision 3 of the 1958 Agreement	c)
5	GRRF	4.12.3	E	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2013/66	b)
6	Secrétariat	12, 14	E	Executive Committee of the 1998 Agreement fortieth session, Consideration and vote by AC.3 of draft global technical regulations and/or draft amendments to established gtrs (March 2014)	a)
7	Secrétariat	5.1, 17	E	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates, situation on priorities and proposals to develop gtrs as of 21 February 2014	a)
8	Union européenne	17.3	E	Extension of the scope of the mandate to the GRPE Informal Group on Heavy-Duty Hybrids for the alignment between gtr n° 4 and gtr n° 11	b)
9	Secrétariat	7.1		Vote to amendments to UN Rules Nos. 1 and 2	a)
10	Union européenne, en tant que Président du sous-groupe 4.4 chargé de la révision 3 de l'Accord de 1958	4.4	E	Updated proposal for Revision 3 of the UNECE 1958 Agreement	a)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
11	Président du sous-groupe de l'IWVTA sur le Règlement ONU n° 0	4.3	E	Draft UN Regulation No. 0, Uniform provisions concerning International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA)	a)
12	Président du sous-groupe de l'IWVTA-Rev.1 sur le Règlement ONU n° 0	4.3	E	Progress Towards an International Whole Vehicle Type Approval Scheme	a)
13	Union européenne	13	E	Transposition of GTRs	a)
14	République de Corée	13	E	Notification and update of the status report on UN GTRs	a)
15	République de Corée	8.5	E	Defect investigation on panoramic sunroof	a)
16	République de Corée	20	E	Implementation of Vehicle Indoor Air Quality (VIAQ)	a)
17	Secrétariat	4.5	E	Status report on the secretariat's activities concerning DETA	a)
18	Secrétariat	4.4	E	Principles for Supplements, Series of amendments and Revisions to UN Regulations	a)
19	Fédération de Russie	8.4	E	Proposals for amendments to UN Regulations Nos. 94 & 95 for Performance Assessment of In-Vehicle Emergency Call Systems	a)
20	OICA	18.6	E	Automated Driving, definition for levels of automation	a)
21	Fondation FIA	8.3	E	Global NCAP Research Project «Safer Cars for India»	a)
22	République de Corée	8.5	E	Panoramic sunroof tests	a)

*Notes:*

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.

## Annexe II

## État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles\*

### Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 13 mars 2014

## GRRF

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM sur les pneumatiques	Oui/ Royaume-Uni	France	AC.3/15	2010/80 2013/63	L'AC.3 a recommandé que le GRRF mène des travaux sur les questions en suspens (entre crochets). La phase 1 du RTM ONU doit être examinée à la session de juin 2014 du GRRF.
RTM n° 3 sur les systèmes de freinage des motocycles	Non	Italie	AC.3-37	2013/128	Le GRRF devrait examiner un projet d'amendement au RTM ONU à sa session de septembre 2014.

## GRSP

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Phase 2 du RTM n° 7 (Appuie-tête)	Oui/ Royaume-Uni	Japon	AC.3/25/Rev.1	2012/34 (troisième rapport d'activité) GRSP/2013/24 (Projet de RTM ONU)	Le GRSP devrait examiner une proposition complète, portant sur toutes les questions, y compris un projet d'additif à la R.M.1 à sa session de mai 2014.

\* Les informations concernant les Parties contractantes (33), le Registre mondial et le Recueil de Règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.9.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Phase 2 du RTM n° 9 (FlexPLI) (Sécurité des piétons)	Oui/Allemagne/ Japon	Allemagne/ Japon	AC.3/24	2012/58 (mandat et premier rapport d'activité)  2012/120 (deuxième rapport d'activité)  2013/36 (troisième rapport d'activité)  2013/129 (quatrième rapport d'activité)  GRSP/2013/25 (Projet de RTM ONU)  GRSP/54/Annexe 2 (rapport final)	L'AC.3 a demandé au GRSP de réviser une proposition de compromis sur les IARV à sa session de mai 2014.
Amendement n° 2 au RTM n° 9		Pays-Bas	AC.3/31	GRSP/2014/2 GRSP/2014/5	Le GRSP examinera une proposition révisée concernant les points de contact des éléments de frappe tête à sa session de mai 2014 pour les phases 1 et 2 du RTM ONU.
Phase 2 du RTM ONU n° 13 (HFCV)					L'AC.3 devrait examiner une proposition visant à autoriser l'élaboration de la phase 2 y compris un nouveau mandat à sa session de juin 2014.
RTM ONU n° 14 (essai de choc latéral contre poteau)	Oui/Australie	Australie	AC.3/28		Le GRSP devrait examiner une proposition d'additif 2 à la RM.1 afin d'y inclure le 50 <sup>e</sup> centile pour les mannequins WorldSID.
RTM ONU sur les véhicules électriques	Oui/États-Unis d'Amérique/UE/ Japon/Chine	UE/Japon/ États-Unis d'Amérique /Chine	AC.3/32	2012/121 (mandat)  2012/122 (premier rapport d'activité)	L'AC.3 reprendra l'examen de l'issue des débats du Groupe de travail informel à sa session de juin 2014 y compris la décision du groupe d'élaborer le RTM ONU en une ou deux phases.

## GRPE

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 4 au RTM ONU n° 2 (WMTC)	Oui/CE (EPPR)	UE	AC.3/36 (fondé sur le 2013/127)		L'AC.3 a pris note des priorités définies pour les émissions par évaporation et les OBD ainsi que du début des travaux sur des amendements à apporter au RTM n° 2.
Amendement 3 au RTM ONU n° 4 (WHDC)	Oui/CE (véhicules utilitaires lourds hybrides)	UE/Japon	AC.3/29 (WP.29-162-08) → AC.3/29/Add.1		Le GRPE devrait finaliser le projet de nouvelle annexe à sa session de juin 2014 et l'AC.3 devrait examiner le projet de RTM à sa session de novembre 2014. L'AC.3 a adopté la prorogation du mandat.
Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)	-	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1	2014/27 2014/27/Corr.1	L'AC.3 a établi la WLTP dans le Registre mondial en tant que RTM n° 15. Le document de l'AC.3 est prévu pour mars 2014.
Sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (DHC)	Oui/Japon (WLTP-DHC)	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		-
Sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP)	Oui/Suisse (WLTP/DTP)	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		-
Amendement 1 au RTM ONU sur la WLTP	Oui/CE & Japon (WLTP)	UE et Japon	/2014/30 → AC.3/...		Prorogation du mandat du Groupe de travail informel de la WLTP jusqu'à fin 2015 pour l'élaboration de l'amendement au RTM ONU sur la WLTP approuvé.

**GRB**

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Véhicules routiers peu bruyants	Oui/États-Unis d'Amérique/Japon	UE/Japon/ États-Unis d'Amérique	-	AC.3/33 (y compris le mandat)	Le Groupe de travail informel examine le projet de RTM avec un mandat prorogé jusqu'en novembre 2015.

**Situation en ce qui concerne les échanges de vues**

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	Non	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
GRSP	Mannequins harmonisés de choc latéral	Oui	États-Unis d'Amérique	2010/88 (deuxième rapport d'activité)	Le GRSP attend une proposition d'additif à la RM1 afin d'incorporer le 50 <sup>e</sup> centile des WordSID élaborés conjointement avec le Groupe de travail informel sur les essais de choc latéral.
GRE	Systèmes d'éclairage de la route	Non	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
GRRF	Circulation des véhicules en «platooning» et autres automatisations	Non	Non	-	Les experts du GRRF s'efforcent de faire mieux connaître les innovations concernant l'automatisation de la conduite.
WP.29	ITS	Non	-	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
WP.29	Véhicules électriques et environnement	Non	Non	-	Le Groupe de travail informel s'emploie à élaborer un guide de référence.
WP.29	Nouvelles technologies n'ayant pas encore fait l'objet de règlements (véhicules autonomes)	Non	Non	-	Les discussions devraient se poursuivre à la session de mars 2014 de l'AC.3.